

Communauté de communes

maintenant, plus d'excuses

Comme celui des conseils municipaux, le mandat du conseil communautaire s'achève avec, dans la construction de l'intercommunalité, un point de bilan très fort à côté duquel on note aussi des pistes de travail à peine défrichées et qui sont urgentes.

Au plan des satisfactions, un succès domine le bilan : en se montrant solidaires les uns des autres comme rarement, les maires que nous sommes ont réussi à éloigner le spectre d'un rattachement à une grande intercommunalité littorale qui ne correspondait pas à notre identité. Cela n'était pas gagné d'avance : dans une position symétrique, nos collègues du canton de Saint-Vallier n'y ont, eux, pas coupé. Nous avons donc conservé à notre communauté son périmètre cantonal historique, ajouté de Bagnols-en-Forêt qui a souhaité nous rejoindre. C'est là une commune qui nous ressemble, et qui apporte à notre escarcelle, outre un neuvième village perché, un site de traitements des déchets ménagers ultimes dont la compétence et la gestion vont échoir à notre intercommunalité : c'est aussi une chance à saisir. C'est d'ailleurs dans le domaine des déchets que les progrès possibles sont les plus criants : collecte sélective à domicile, centre de compostage pour boues de stations d'épuration et déchets vers, collecte tarifée à la pesée : il faut faire un grand pas en avant dans ces domaines.

Le dossier le plus central de l'intercommunalité, celui dont le prochain président va devoir se saisir avec énergie et courage, reste celui de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Le dossier du SCOT, ce schéma de cohérence territoriale qui articulera les documents





d'urbanisme communaux (les PLU), représente le seul outil capable de coordonner et de maîtriser os développements, et à ce titre son urgence passe toutes les autres urgences. Bien sûr, l'incertitude qui a longtemps pesé sur notre périmètre intercommunal justifie le retard pris par ce dossier qui était bien parti. Mais puisque cette hypothèque est maintenant levée, tout doit être mis en oeuvre pour donner à ce dossier la priorité et l'énergie qu'il mérite : et peu importe au fond que la loi à venir le transforme en PLUi et transfère carrément la compétence de droit : en tout état de cause il faut agir.

Jusque-là cantonné à des responsabilités communautaires plus modestes, je ne manquerais pas, si je devais en être, d'y contribuer de toutes mes forces. Mais je ne veux pas clore cet article, justement au titre de ma délégation communautaire, sans remercier les collègues élus de la commission culture que j'ai animée pendant ces six ans. Avec ce sens du travail régulier et collégial qui est ma marque de fabrique (et dont d'autres secteurs du travail intercommunal auront parfois pu manquer), nous avons construit pour les associations culturelles les plus éminentes du canton une politique de labellisation qui a renforcé leur visibilité et leurs moyens, et à laquelle elles ont toutes adhéré. Nombreuses aussi sont celles qui ont manifesté le désir de nous rejoindre : ce sera l'affaire de nos successeurs de ce printemps.